

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF

SESSION 2026

RAPPORT DU JURY

Introduction

Le concours commun de la session 2026 a proposé 27 postes dans 5 ministères différents :

- Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'espace: 13 postes
- Le ministère de l'Intérieur : 6 postes
- Le ministère de la Justice : 3 postes
- Le ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires : 2 postes
- Le ministère des Affaires Sociales : 3 postes
-

Exception faite des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, pour lesquels le recrutement s'opère sur le territoire de l'académie de Dijon, les autres ministères ont un périmètre de recrutement régional (Bourgogne-Franche-Comté).

Attractivité du concours

Avec 295 inscrits en 2026, l'attractivité du concours est en légère augmentation par rapport à l'année précédente mais reste faible (243 inscrits en 2025, 239 inscrits en 2024, 284 inscrits en 2023 et 339 inscrits en 2022).

Le ratio candidats présents/candidats inscrits reste faible et stable (183 présents, soit un ratio de 62.03%). Pour rappel, il était de 62.13% en 2025, 53.97% en 2024, 56.69 % en 2023 et de 52.51% en 2022.

1. L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité comporte deux épreuves :

- Un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire relevant d'une problématique publique destinée à mettre le candidat en situation de travail, en élaborant une note administrative 'articulant autour de plusieurs questions.
- Une épreuve thématique (thème choisi par le candidat) constituée d'une série de 4 à 6 questions à réponse courte dans l'une des options suivantes : gestion des ressources humaines — comptabilité et finance — problèmes économiques et sociaux — enjeux de la France contemporaine et de l'Union européenne.

1.1 L'épreuve commune

Il était demandé aux candidats d'élaborer une note pour le directeur, représentant le ministère au Salon de l'Étudiant, et devant intervenir lors d'une conférence dédiée aux métiers du secteur spatial. Cette note

devait rappeler brièvement en introduction les objectifs de la création récente d'un ministère de l'Espace, aborder les points suivants :

- La présentation de la stratégie spatiale française 2025 - 2040 ainsi que les principales priorités européennes.
- La présentation du Commandement de l'espace (contexte, missions et financement).
- La présentation du Centre national études spatiales (CNES), notamment son statut et ses principales missions numériques au sein de la fonction publique ainsi que les impacts et les perspectives pour les agents.

Le corpus documentaire était composé de 9 documents représentant un total de 14 pages sur 16 pages au total. Bien que ne comportant pas de difficultés particulières (le plan était induit par les questions et ces documents comportaient l'ensemble des éléments de réponse), l'épreuve a été moyennement réussie par les candidats.

1.1.1. Les notes

- La moyenne générale est de 10.07 / 20
- 93 copies sont au-dessus de la moyenne
- 88 copies ont en dessous de la moyenne

1.1.2. Remarques du jury sur l'épreuve commune

Sur le plan formel, comme l'année précédente, l'exercice de la note administrative a été plutôt réussi, les copies présentant majoritairement les éléments et la forme d'une note administrative : date, lieu, indication de l'émetteur de la note, de son destinataire, présence d'un objet.

La plupart des copies étaient structurées et comprenaient un plan identifiable répondant au sujet et aux questions posées.

Sur le fond, les difficultés rencontrées par les candidats semblent être les suivantes :

- la gestion du temps : beaucoup de candidats semblent ne pas avoir eu le temps de finir leur note, ni de se relire.
- l'utilisation et l'analyse de l'ensemble des documents, car de nombreux éléments clés présents dans le corpus documentaire n'apparaissaient pas dans les copies. Certains documents ne semblent pas du tout avoir été appréhendés par certains candidats.

Il est important de rappeler que tous les documents présents dans le dossier ont leur importance et leur utilité pour réussir l'épreuve.

Il est donc conseillé aux candidats de préparer l'épreuve écrite en s'entraînant à partir d'exemples de sujet des années précédentes.

1.2. Les épreuves à option

Les questions communes portaient sur les violences routières et comprenaient 3 questions, étayées par 4 documents qui contenaient les éléments de réponse aux questions.

L'option GRH a été majoritairement choisie par les candidats (114 copies), suivi par les grands enjeux de la France contemporaine et de l'UE (33 copies), les problèmes économiques et sociaux (23 copies), et par l'option comptabilité et finances (12 copies).

1.2.1. Synthèse des notes obtenues par option

Option	Moyenne épreuve	Nombre de copies	Nombre de copies ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10	Note Maximale	Note minimale
GRH	10.92	114	56	17.5	2.5
Problèmes économiques et sociaux	11.41	23	12	17.5	1.67
France contemporaine et UE	10.85	33	16	16.75	4.5
Comptabilité et finances	8.69	12	5	12.67	5.17

1.2.2. Remarques du jury sur l'épreuve à options

Plusieurs copies ont traité toutes les options alors qu'une seule était demandée. D'autre part, plusieurs copies n'ont pas traité les questions communes.

Dans la continuité des années précédentes, les résultats des questions à réponse courte ont été décevants, malgré la possibilité laissée aux candidats de choisir une option en adéquation avec leurs connaissances et centres d'intérêt. Les sujets à option étaient d'un niveau de difficulté relativement homogène, et une bonne exploitation des documents permettait de répondre correctement à l'ensemble des questions posées.

L'option GRH avait comme sujet les personnels non titulaires dans la fonction publique.

L'option problèmes économiques concernait l'emploi et la précarité des jeunes. Enfin, l'option Enjeux de la France contemporaine et de l'UE traitait des défis de la politique commerciale européenne.

Comme les années précédentes, l'option comptabilité et finances a été la moins choisie et la moins réussie par les candidats. Plus technique, et se présentant sous la forme d'un exercice pratique, elle demandait une bonne connaissance des principes de la comptabilité d'entreprise. Le jury regrette que ce sujet ne soit pas plus en rapport avec les missions des futurs SA, en portant par exemple sur des notions de comptabilité et de finances publiques.

Une fois de plus, le jury déplore la faible préparation aux épreuves, qui se couple à un manque de curiosité de la part des candidats. Peu de copies mobilisent des connaissances personnelles, ou font appel à l'actualité récente. Il est donc vivement conseillé aux candidats de se préparer aux épreuves en consolidant leur culture générale.

La préparation du concours doit également passer par la lecture des textes relatifs à l'ouverture des concours et aux modalités des épreuves, des rapports de jury des années précédentes, des exemples de sujets, ainsi que des exercices blancs.

Le seuil d'admissibilité a été porté à 11.58/20, permettant d'obtenir une liste de 66 admissibles (soit 35.51 % des présents).

2. L'épreuve d'admission

Elle consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel,

son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes).

L'entretien se déroule en deux temps :

- Présentation du texte par le candidat et réponse aux questions écrites (10 minutes maximum).
- Temps d'échange avec le jury. Celui-ci peut porter sur des thématiques abordées dans le texte court, sur les expériences passées du candidat, ainsi que sur la culture administrative.

Les sujets administratifs peuvent couvrir l'ensemble des champs ministériels concernés par le concours : éducation nationale, intérieur, affaires sociales, justice, transition écologique. Les compétences des différentes administrations (rôle du préfet, du tecteur, fonctionnement de l'EPL, etc.), les grandes règles de la fonction publique (droits et obligations du fonctionnaire, la différence entre décentralisation et déconcentration, les 3 fonctions publiques, etc.), ou encore à l'actualité des politiques publiques (loi de transformation de la fonction publique, réforme territoriale de l'État, etc.) sont également abordés.

Remarques du jury sur l'épreuve orale d'admission :

Une part importante des candidats, par manque de curiosité professionnelle, a eu des difficultés à se projeter dans les missions d'un SA et globalement n'est pas suffisamment préparé à cette épreuve. De nombreux candidats ne semblent pas connaître les types de missions qui pourraient leur être confiées en cas de réussite du concours et ont des difficultés à appréhender les différents métiers qui pourraient leur être proposés par les ministères recruteurs.

Il est également essentiel que les candidats s'intéressent à l'ensemble de la sphère administrative lors de la préparation du concours, sans se limiter à leur sphère professionnelle immédiate ou à leur premier choix d'affectation. De trop nombreux candidats n'ont pas été en mesure de démontrer des connaissances transversales sur les administrations. D'autre part, la présentation du texte et la réponse aux questions est trop succincte. Il est à rappeler que la présentation du parcours du candidat en début d'épreuve n'est pas prévue par les textes.

Le jury a en particulier été agréablement surpris par plusieurs candidats qui ont fait preuve de curiosité et ont su se montrer extrêmement convaincants dans leurs échanges avec le jury. A l'inverse, une mauvaise gestion du stress a également pénalisé plusieurs candidats, qui n'ont pas su démontrer leurs connaissances, malgré un potentiel certain. Par ailleurs, le jury encourage les candidats à suivre des formations de préparation aux oraux de concours quand c'est possible, afin de se familiariser avec l'exercice et d'apprendre à gérer son stress à l'oral.

Le seuil d'admission est de 12.83 pour la liste principale et de 12.47 pour la liste complémentaire.

27 postes ont été pourvus sur liste principale et 3 personnes ont été inscrites sur liste complémentaire.

La présidente du jury

Frédérique Lemaitre

Le vice-président du jury

Romain Carré

La vice-présidente



Tassadit Yassa